

se servait pas encore du gaz mais de simples lampions pour les illuminations, un de ces lampions mit le feu à une fenêtre des combles, et une grande partie de l'aile sud de l'Hôtel-de-ville fut gravement endommagé par un incendie.

« En présence de ces dangers imminents, la Commission, justement préoccupée de la préservation et de la conservation des archives, a songé à leur chercher un autre local où elles seraient enfin à l'abri de tout péril, et offrant au conservateur qui en a la garde, comme aux hommes d'étude qui les fréquentent, les commodités qu'ils doivent avoir.

« Les replacer dans leur local primitif est une chose impossible; cette partie du palais est consacrée maintenant aux appartements du chef de l'Etat, créés à grands frais, et qu'il faudrait entièrement désorganiser; ce local est devenu, du reste, insuffisant, tant les archives s'augmentent chaque année. Le reste de l'Hôtel-de-ville est encombré par les services de la préfecture et de la mairie, et le palais ne suffit même plus à tous ces services; plusieurs ont dû être installés en ville, où ils paient des loyers considérables, tels que le service municipal 10,500 francs; l'octroi 9,322 francs; la recette municipale 4,000 francs; ensemble 23,822 francs.

« La Commission a donc recherché ailleurs un local offrant toutes les conditions qu'exige un semblable dépôt public, c'est-à-dire un emplacement large et assez vaste pour prévenir, même dans un temps éloigné, l'encombrement toujours si fatal et si contraire au bien du service; un bâtiment entièrement *isolé*, à l'abri du feu extérieur par son éloignement de toute habitation particulière, et du feu intérieur par l'absence de toute cheminée ou poêle et chauffé par des calorifères dont les fourneaux